

## **PROCES-VERBAL**

### **De l'Assemblée du Générale de l'AVEAC**

### **Du mercredi 10 mai 2017, 16h30, Cité Radieuse à Echichens**

#### **Accueil**

Accueil de Frédéric Guggisberg, président du comité.  
Discours du directeur de la Cité Radieuse Mr Joseph Jacquierioz. Historique et présentation de l'institution. Invitation à venir visiter ce lieu avec les classes, possibilité d'ateliers.

#### **Présentation de l'Ordre du jour**

Aucune modification n'étant apportée, l'ordre du jour est accepté.

#### **1. Présences**

Accueil des invités: Mme Christine Bossuat Direction administrative et financière DGEO, Mme Martine Bréchon collaboratrice pédagogique du domaine des Arts DGEO, Mr Gregory Durand Président SPV, Mr Denis Leuba Professeur formateur en didactique des activités créatrices et techniques HEP, Mme Martine Cretegnny Présidente SVTM. 57 personnes sont présentes dont 16 non-membres.

#### **Excusés**

Mme Anne-Catherine Lyon Conseillère d'Etat, Cheffe DFJ, Mr Yves Froidevaux secrétaire général SPV.  
Lucie Hercod AVEP1, Remy Chatelain AVMES, Sandra Colane AVESAC, Claudine Dutoit AVEPS.  
12 membres actifs AVEAC

#### **Présentation du comité**

Frédéric Guggisberg, Huguette Galland, Corinne Corbaz, Anne Willommet, Catherine Uebelhart, Laure Berner.

#### **Excusés**

Philippe Etter.  
Accueil de Laure Berner active depuis août 2016.

#### **2. Procès-verbal de l'AG du 27 avril 2016 à Senarclens**

Le PV est accepté à l'unanimité, Corinne Corbaz est remerciée pour son travail de rédaction.

#### **3. Admissions, démissions, mutations, effectifs**

Hommage rendu par l'assemblée à Reynald Girardet, membre honoraire.

**Effectifs:** 88 membres honoraires, 157 membres SPV-AVEAC, 6 adhésions et 4 démissions. Une constante diminution des membres est relevée. Il est rappelé l'importance de nous engager à parler à nos collègues de l'AVEAC et de les encourager à y adhérer.

#### **4. Comptes, rapport des vérificateurs, nomination des vérificateurs, budgets**

Bénéfice de 147.95 francs et un avoir en compte de 7479.41 francs.

Les comptes ont été vérifiés par Rosanna Ciprianno, Laurence Calderara et Jean-Claude Sahli. Jean-Claude relève que les comptes sont extrêmement bien tenus et demande décharge aux membres. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Vérificateurs pour 2018, Olivier Dormont, Jean-Claude Sahli. Suppléant: Christine Maendly.

Bénéfice supposé de 480 francs et solde CCP supposé de 7900 francs.

Catherine est remerciée pour l'excellence de son travail de trésorière.

#### **5. Rapport d'activité du Comité**

Elocution de Frédéric mettant en avant l'intérêt de promouvoir l'enseignement des ACM et valoriser la formation des maîtres. Constat aussi que certaines situations n'évoluent pas malgré un grand investissement d'où l'importance de "Distinguer ce qui peut être changé et accepter ce qui ne peut l'être..."

Le comité s'est réuni à 8 reprises. Il a participé aux conférences des Présidents des associations SPV, aux assemblées des délégués du SER. Il a rencontré Mmes Bréchon et Cretegnny, Mrs Durand et Leuba, des collègues PIRACEF. Le comité a réalisé un sondage et organisé cette assemblée ainsi que la visite de la Cité Radieuse.

Présentation des résultats du sondage demandé lors de notre dernière AG, par Huguette. Il avait pour but de comparer les montants octroyés par les différents établissements du canton pour l'achat des fournitures en ACM/ACT/TM. Sur 157 membres, seulement 19 personnes, dont les 6 membres du comité, ont répondu. La majorité des réponses démontre que les subsides reçus sont les mêmes que ceux indiqués par le département. Le comité se questionne quant au faible nombre de participants et par manque de crédibilité, ne peut donner suite. Remerciements à Corinne pour le travail de dépouillement du sondage.

La parole est donnée à Mme Bossuat. Le département soumet un budget de 19 à 20 millions pour les fournitures scolaires au Grand Conseil. Le département travaille avec les montants consolidés de notre pratique, d'où l'importance de bien transmettre nos justificatifs d'achats et de les signaler comme Arts. Les Directions ont la gestion des montants attribués. Ils peuvent ainsi avoir la possibilité d'être créatifs et de soutenir des projets tels que des spectacles. Les montants ne devraient pas être figés.

#### **Questions de l'assemblée à Mme Bossuat:**

*- Dans le budget reçu par la direction de mes collègues généralistes primaire, les réquisitions sont comprises ainsi que les livres. Le budget AC peut parfois être utilisé pour d'autres domaines. Est-ce un fonctionnement normal?*

Oui pour garder la marge de manoeuvre et une liberté d'organisation, mais attention au rendu des comptes, bien signaler dans les bons domaines.

*- Beaucoup de collègues trouvent le fonctionnement de la CADEV trop compliqué et paient de leur poche bon nombre de tickets par peur de ne pas se faire rembourser.*

Ce fonctionnement a un impact négatif, car il donne l'apparence de sous consommation et ne correspond pas à la réalité. Risque de diminuer ou faire stagner les montants octroyés.

- *Le temps de livraison est parfois trop long.*

Il est vrai que le dépositaire peut être en cause, mais il n'est pas le seul, de loin pas. Comme l'a relevé M. Durand, la SPV ayant analysé plusieurs situations pour lesquelles des enseignants s'étaient plaint des délais de livraison de la CADEV, pas une des situations soulevées a mis en cause le même protagoniste ou les mêmes protagonistes de manière récurrente.

Aussi bien le dépositaire, que la CADEV, que des enseignants qui se sont servis dans le stock en empruntant des biens dûment commandés par d'autres collègues, ou des enseignants ayant commis des erreurs de commande ou n'ayant pas tenu compte du calendrier de livraison etc, etc .. ont pu être identifiés comme cause du "retard" dans les délais de livraison.

Des membres évoquent que le dépositaire est une clef possible pour résoudre pas mal de soucis en constituant un petit "stock tampon" d'articles bien choisis avec les enseignants, pour les urgences.

Jean-Claude rappelle que la CADEV nous fait bénéficier de prix de gros.

Dans ce cadre, Mme Bossuat invite les personnes qui font face à de grandes difficultés de manière récurrente à contacter la SPV afin que ces problèmes soient transmis à la DAF de la DGEO. Dans ce type d'impasse, la SPV peut être un bon intermédiaire entre eux et la DAF/CADEV. En effet, les situations sont transmises à la DAF/CADEV de manière "anonymisée", ceci permet de préserver un bon climat de travail entre eux et leur direction. Mais, bien entendu, en premier lieu, les enseignants doivent remonter leurs problèmes à leur direction.

### **Intervention de Gregory Durand**

A l'AVEP1, une résolution de problématiques pour la CADEV est en cours et sera présentée la semaine prochaine au département.

Au Grand Conseil, la Commission de Gestion s'intéresse au niveau des tâches administratives non-pédagogiques.

La SPV va rencontrer la CADEV 1 fois par an pour aborder les améliorations possibles. Importance d'analyser les éléments liés à une difficulté permet de dénouer le problème.

Mme Bossuat relève que passer commande à la CADEV ou OCMS est plus facile. Pas besoin de payer, pas de tâches administratives.

La CADEV est ouverte à toutes propositions pour étoffer son catalogue.

- *Comme l'OCMS, serait-il possible que la CADEV ait aussi pignon sur rue?*

Actuellement, il y a une grande remise en question du rôle de la CADEV et les problématiques sont mises sur table. Le département ne reste pas inactif.

- *(Remarque) Les dépositaires sont satisfaits du fonctionnement de la CADEV.*

- *Est-ce que dans le budget doivent être compris les gommes, crayons gris...?*

Non, le matériel de bureau ne fait pas partie du domaine ART. Bien différencier et bien signaler pour clarifier.

- *Qui peut refuser un remboursement de ticket? Directeur? DGEO? Secrétariat?*

Toute la chaîne, quand on pense qu'une règle étatique n'est pas respectée.

Pour résoudre les problèmes, vous pouvez vous adresser à votre syndicat.

Mme Bossuat est remerciée pour sa participation. Mme Bossuat a fait la demande de valider le PV avant sa transmission et a effectué des corrections.

### **PIRACEF**

En février 2016 la formation PIRACEF est ouverte suite à une décision n°146 et grâce aux négociations du comité et de la SPV avec Mme Lyon.

Au total 84 enseignants sous CDI et 10 sous un 3ème CDD sont concernés. En 2015-2016, 4 inscriptions. En 2016-2017, 31 et pour 2017-2018, seulement 3.

Le comité se pose la question suivante: Pourquoi si peu d'enseignants désirent se former?

- *(Partage) Je suis sous 1er CDD, j'aimerais me former mais au vu des modalités actuelles cela n'est pas possible.*

Pour l'année prochaine, cette décision 146 n'a pas été encore reconduite. Le comité souhaite rencontrer le successeur de Mme Lyon pour aborder ce sujet. Il est conscient qu'il n'y a pas de solution pour tout.

### **Intervention de Gregory Durand**

Les avantages de cette formation: 15% d'augmentation de salaire, CDI, aide à la formation. La SPV souhaite régler la décision 146 avant le départ de Mme Lyon en demandant 1 à 2 ans supplémentaires.

- *Les gens partant à la retraite seront remplacés par des gens non-formés, que va-t-il se passer? Possibilité d'en parler à Mme Lyon?*

- *(Réponse à la question du comité) Des personnes intéressés par la formation sont allées à la présentation et ont eu peur de la lourde charge, des 4 ans à investir.*

- *Pourquoi pas des PRAFO dans notre branche?*

### **Intervention de Denis Leuba**

C'est une formation en emploi, sans stage.

### **Intervention de Frédéric**

N'y aurait-il pas une réflexion à mener sur la valorisation de la formation?

### **Intervention de Denis Leuba**

Ce sont plutôt les statuts et la reconnaissance de la discipline à mieux considérer.

### **Intervention de Frédéric**

Les enseignants de secondaire formés PIRACEF et enseignant en AC ont une perte de salaire. D'où l'importance de revoir les statuts.

Comment pourrait se former en AC un enseignant en 1ère ou 2ème année de CDD?

- *Qui chapeaute les gens non-formés, non-enseignant, si pas de PRAFO?*

### **Intervention de Denis Leuba**

Pour enseigner, il faut d'abord être enseignant. PIRACEF est une formation subséquente à celle d'enseignant. Et ensuite on peut devenir spécialiste par PIRACEF. Cette décision a été prise par les recteurs de la HEP en 2008. C'est une formation postgrade qui est devenue petit à petit un raccourci pour accéder au titre d'enseignant.

La réalité du terrain démontre des situations particulières et félicitations à l'AVEAC pour son succès auprès de Mme Lyon. Toutefois la question se pose, faut-il permettre ce biais à tous ou aux personnes ayant montré une totale satisfaction? Est-ce que nos successeurs seront des CFC? Ces décisions reviennent aux recteurs.

*- (Partage) Les anciennes enseignantes ACT ont un CFC et un brevet. L'Etat n'a pas reconnu notre ancienne formation depuis PIRACEF. 2 ans d'Ecole Normale à plein temps valent plus que 3 ans PIRACEF à raison d'un jour par semaine. Une demande avait été faite par le comité de permettre un complément de formation pour avoir le même salaire, demande refusée.*

### **Intervention de Martine Bréchon**

Pourquoi ne pas ouvrir la formation et pouvoir faire un complément pédagogique si l'on vient du milieu professionnel?

### **Intervention de Denis Leuba**

Il existe la formation CESSÉD, complément pédagogique se faisant en 1 ou 2 ans pour accéder à la formation PIRACEF.

*- Il faut encourager les stagiaires de nos collègues à venir regarder nos cours et leur donner envie de suivre notre spécificité.*

### **6. Nomination du Comité**

Bienvenue à Lysiane, et bon retour Catherine Marchand pour 1 an. Frédéric s'engage dans sa dernière année ainsi qu'Huguette. Des hommes sont les bienvenus!

Le comité est élu à l'unanimité.

Discours d'Huguette pour la promotion du Comité. Gratitude pour les personnes présentes. Espoir d'un renouveau. Rappel du soutien de la SPV.

### **7. Désignation des délégué-e-s à l'AD du SER et à l'AD SPV par Frédéric**

#### **AD du SER 20 mai 2017**

Françoise Adamo, Frédéric Guggisberg, Catherine Marchand.

#### **AD SPV**

Corinne Corbaz, Catherine Uebelhart, Frédéric Guggisberg, Laure Berner, Anne Willomet, Huguette Galland, Catherine Marchand, Véronique Petignat, Bertrant Raboud, Françoise Adamo, Catherine Quiblier.

Les personnes intéressées pour l'année prochaine peuvent s'adresser au comité.

### **Intervention de Bertrand Raboud**

Les directions ont l'obligation d'octroyer congé pour l'AD.

## 8. Communications de la SPV par Gregory Durand

Gregory remercie chaleureusement le comité et son président pour leur travail. Il souligne le grand nombre de participants à cette AG. Il relève que Frédéric est devenu le Président des Présidents des associations!

Désir d'augmenter d'1 période les OCOM B, en passant de 2 à 3. Malheureusement, cette proposition n'a pas passé. Mais patience et persévérance, la SPV reviendra à la charge. Proposition de faire un forum pour valoriser les OCOM B. La DGEO est favorable à un futur projet.

Pour la formation, belle victoire du comité avec la SPV, l'objectif étant de voir augmenter le nombre de collègues formés sur le terrain. Demande à Mme Lyon de prolonger cette décision.

## 9. Divers et propositions individuelles

Anne soumet le projet d'organisation d'une 1/2 journée pédagogique basée sur les OCOM en 9-11 VG. Possibilité d'échange sur nos pratiques? Conférences? Présentation d'objets d'examens? Le Comité est d'accord de s'engager pour autant que des membres s'impliquent dans l'organisation.

- *La SVTM a déjà organisé dans le passé des rencontres, quel a été l'impact?*

### **Intervention de Martine Creteigny**

La SVTM accepte la collaboration avec l'AVEAC.

### **Intervention de Gregory**

Possibilité d'inviter d'autres branches (AT), par exemple Emitic, pour donner une nouvelle dynamique aux OCOM B.

- *Qui définit les OCOM?*

Frédéric soulève que ce sont les directions qui prennent les décisions, sauf si le projet est présenté à la DGEO.

### **Intervention de Martine Bréchon**

Il y a un règlement de base pour les directions. Il faut que toutes les branches soient représentées.

- *Difficultés de changer des grilles déjà établies.*

Martine récolte toutes les données en AC et en a besoin pour harmoniser la diversité de l'offre.

- *Il faut faire des propositions et se battre pour obtenir une place, mais c'est possible.*

- *Les directeurs font leur choix en fonction des RH à disposition.*

Il faut faire remonter ces informations à la DGEO pour essayer d'y remédier.

- *Difficultés aussi de comparaison avec des OCOM plus flatteuses. Difficultés quand enseignants pas formés dans le domaine.*

Martine est sensible à ces cours "susucre" et peut en refuser si cela s'avère l'objectif.

- *Preneur d'un soutien logistique, flyer, aide à la présentation aux parents.*

### **Intervention de Gregory**

Valoriser une branche, c'est la montrer. La question du flyer est très intéressante. Atelier flyer?

### **Intervention de Martine Bréchon**

A Vevey, un projet similaire d'échange de pratiques a été proposé. Une centaine de personnes étaient présentes et motivées. Projet enrichissant.

Plusieurs personnes sont intéressées pour créer un projet OCOM.

- *Comment faire lorsqu'un directeur ne veut pas ouvrir un cours facultatif? Et si c'est financier?*

Frédéric rappelle qu'un bon dialogue avec la direction et qu'un projet bien préparé sont des pistes pour obtenir un accord.

- *Les communes peuvent aussi accorder un montant pour des projets.*

Fin de séance à 18h30 suivie d'un apéritif avec dégustation offerte de la brasserie Cayon's d'Aigle puis repas convivial.

Pour le Comité  
Laure Berner